

Châlons-en-Champagne, le 10 avril 2020

N/ Réf : CH/CR
(Réf à rappeler dans toute correspondance)

L'ORDRE DES PÉDIATRES-PODOLOGUES ORGANISE
LES SERVICES D'URGENCES PODOLOGIQUES

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire du COVID-19 sévit en France depuis début février 2020. Depuis le 16 mars ont été instaurées des mesures de confinement pour l'ensemble de la population française. Notre profession n'est pas éligible à la distribution des matériels nécessaires à la mise en place des mesures barrières de par l'arrêté du 15 mars et les suivants. Face aux recommandations du gouvernement appelant à reporter tous les soins non urgents, **l'Ordre National des Pédiatres-Podologues a aussitôt demandé à l'ensemble de ses professionnels de fermer leurs cabinets**. La profession a pris ses responsabilités à la mesure du risque épidémique afin de ne pas être un vecteur supplémentaire de propagation du virus. Par solidarité, l'ensemble des pédiatres-podologues a fait don des matériels de protection à usage unique encore disponibles dans leurs cabinets pour les professionnels de santé qui sont sur le premier front.

Cependant pour respecter au mieux les réglementations et la continuité des soins indispensables, l'Ordre National des Pédiatres-Podologues a mis en place et coordonne **un Service d'Urgences Podologiques** (à l'image de celui des chirurgiens-dentistes), destiné à prendre en charge les patients atteints de maladies chroniques (diabétiques et artéritiques) ainsi que les personnes présentant des infections susceptibles de développer des complications pouvant entraîner une hospitalisation imminente ce qu'il nous faut absolument éviter. Ce service se déploie sur différents sites pluridisciplinaires du territoire national et s'organise sur la base du volontariat.

Le conseil régional GRAND EST est entré en contact avec votre Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens qu'il remercie de sa collaboration et de son soutien.

En pratique :

Les **Services d'Urgences Podologiques (SUP)** sont des structures d'accueil **pluridisciplinaires** avec la présence **d'au moins 1 médecin généraliste et 1 pédicure-podologue, respectant le cadre d'un protocole strict d'hygiène et de mesures barrières**. Le maillage territorial des Maisons de Santé Pluridisciplinaire a été prioritairement visé.

Lorsqu'une personne présentant une infection estime avoir besoin d'une prise en charge par un pédicure-podologue en urgence, c'est le médecin généraliste (MG) qui valide ou non l'urgence et qui peut ainsi l'orienter si besoin vers une structure d'urgences podologiques (SUP).

Aujourd'hui, le télésoin n'est pas mis en vigueur pour la profession. C'est pourquoi la régulation des appels et la pose du diagnostic à distance sur la situation d'urgence podologique avant toute redirection du patient sur une SUP relève de la téléconsultation que le médecin est autorisé juridiquement à pratiquer pour ce type de soins.

Dans le cadre de votre activité en officine, vous pouvez être amenés à rencontrer des situations cliniques nécessitant une évaluation de l'urgence d'une prise en charge podologique. **Nous vous remercions d'informer les patients de l'existence des SUP et de les diriger vers leur médecin traitant.** Tous les médecins généralistes départementaux ont eu connaissance de **la liste des SUP répertoriés dans votre département.**

Soyez certains que par ces dispositions, nous entendons garantir une qualité et une sécurité optimales des soins pour les patients qui ne peuvent attendre la fin du confinement pour pouvoir bénéficier d'un geste urgent en pédicure-podologie. C'est aussi être solidaires envers les médecins, infirmiers et autres professionnels de santé en première ligne que nous ne remercierons jamais assez pour ce qu'ils font aujourd'hui.

Pour toute information complémentaire, le Conseil Régional de l'Ordre des pédicures-podologues GRAND EST reste à votre disposition au numéro de téléphone suivant 03 26 21 45 05.

Recevez, Madame, Monsieur, tous nos remerciements pour votre soutien.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Avec nos salutations distinguées.

Christophe HERMENT,
Président du CROPP GRAND EST

